

DEPARTEMENT
DE LA SOMMEPÔLE MÉTROPOLITAIN
DU GRAND AMIÉNOIS

Séance du 13 décembre 2021

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	Qui ont pris part à la délibération
51	35

Objet de la délibération
RESSOURCES HUMAINES Création poste chef de projet CRTE
Référence
7_20211312_4.2.1

Date de la convocation
07/12/2021

Date d'affichage
16/12/2021

L'année deux mille vingt et un, le treize décembre à 09 heures 30 minutes, le Comité Syndical du Pôle métropolitain du Grand Amiénois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'Amphithéâtre Jean CAVAILLES – Espace Dewailly à Amiens, sous la présidence de M. Pascal RIFFLART, Président.

Etaient présents : Mme FOURE, DECLE, SAVREUX, Mme VERRIER, RIFFLART, Mme SAVARIEGO, DARRAGON, GEST, BOCQUILLON, CAPELLE, Mme THIEBAUT, DELNEF, GAILLARD, DELFOSSE, Mme A-M LEMAIRE, WATELAIN, DESFOSSÉS, STOTER, LENGLET, MAGNIER, PETIT, DURIEUX, THUILLIER, DINOARD, BABAUT, CHEVIN

Excusés ayant donné procuration :

Mme DELETRE a donné pouvoir à M. GEST
M. RENAUX a donné pouvoir à Mme VERRIER
M. DEBART a donné pouvoir à M. RIFFLART
M. SUIN a donné pouvoir à Mme THIEBAUT
M. FRANCOIS a donné pouvoir à M. DELFOSSE
Mme CARON-DECROIX a donné pouvoir à Mme A-M LEMAIRE
Mme DE WAZIERS a donné pouvoir à M. DESFOSSÉS
Mme HIVER a donné pouvoir à M. MAGNIER
Mme LEROY a donné pouvoir à M. DINOARD

Excusés, absents : MM. FOUCAULT, THEVENIAUD, Mme RODINGER, DESSEAUX, Mme PINON, DUFOUR, OURDOUILLE, Mme VANDEPITTE, DOVERGNE, SURHOMME, Mme QUIGNON, Mme A. LEMAIRE, CLIQUET, BOHIN, NOBLESSE, MERCUZOT.

A été nommé(e) secrétaire de séance : M. DECLE

Le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) a été signé le 3 juillet 2021.

Le Pôle métropolitain du Grand Amiénois a bénéficié d'un appui méthodologique (cabinet prestataire mandaté par l'ANCT) dans la formalisation du contrat.

Le CRTE comporte quatre orientations stratégiques, déclinées en vingt-trois axes de travail. La transition énergétique et écologique est le fil conducteur transversal de ce CRTE. L'enjeu de l'emploi, et notamment celui des jeunes défini comme une priorité nationale, est inscrit dans le CRTE avec le Plan #1jeune 1solution.

Un chiffrage du CRTE a été réalisé à partir de la somme de toutes les actions : 471 M€. Le travail à réaliser consistera à prioriser les projets en veillant à leur cohérence et en cherchant à opérer des mutualisations.

En effet, les projets nécessitent d'être phasés dans le temps au travers d'une approche stratégique afin de permettre aux EPCI d'anticiper au mieux les démarches à engager.

De ce constat découle le besoin d'une méthodologie permettant d'assembler de façon cohérente et efficace les différentes exigences administratives et calendaires afin de disposer d'une feuille de route pour les projets.

Plusieurs thématiques sont prégnantes pour les 8 EPCI :

- La réhabilitation des réseaux d'eau potable,
- Les réseaux d'assainissement,
- L'érosion des sols,
- La rénovation énergétique des bâtiments,
- L'émergence d'une filière des matières biosourcées ...

En parallèle, il est nécessaire d'asseoir la gouvernance du CRTE en articulant au mieux les comités techniques et de pilotage.

La réussite de la démarche engagée nécessite aujourd'hui de bénéficier d'une approche sur mesure et différenciée pour accompagner les projets des collectivités associées au sein du CRTE, en fonction de leurs enjeux spécifiques, qui puisse se traduire par un concours humain et/ou financier en ingénierie stratégique.

Aussi, il est proposé au Comité syndical de créer un poste « Chargé de mission CRTE » à temps complet, à raison de 35h (ou 1607h annuelle).

A ce titre, cet emploi sera occupé par un agent contractuel pour deux ans correspondant au cadre d'emploi de la filière technique, ingénieur territorial, relevant de la catégorie hiérarchique A.

Le financement de 60 000 € sur deux ans proposés par l'Etat correspond aux deux tiers d'un salaire d'un ingénieur en première expérience.

Sa rémunération et le déroulement de sa carrière correspondront au cadre d'emploi concerné. Il bénéficiera d'un régime indemnitaire correspondant au grade, à ses missions et à ses sujétions (charge nette : 15K€).

Le Comité syndical,
Entendu l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré.
A l'unanimité

- Approuve la création d'un poste de « Chargé de mission CRTE » à temps complet, à raison de 35h (ou 1607h annuelle). A ce titre, cet emploi sera occupé par un agent contractuel, relevant de la catégorie A, correspondant au cadre d'emploi de la filière administrative, grade d'Attaché ou au cadre d'emploi de la filière technique, grade d'Ingénieur.
- Autorise le Président à procéder au recrutement de l'agent affecté à ce poste.
- Inscrit les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Fait et délibéré le 13 décembre 2021
Et ont signé les membres présents ;
Pour extrait conforme,

Le Président,
P. RIFFLART